



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 03 mars 2017**

**Membres du Conseil Municipal présents :**

Alfred INGWEILER, Maire

Mme Michèle PARISOT épouse MULLER, 1<sup>ère</sup> adjointe

M. François SCHNELL, 2<sup>ème</sup> adjoint

M. Jacky KUNTZ, Mme Francine BOUTY, M. Richard ROBERT, M. Gilbert KUNTZ, Mme Sonia FROHN, M. Claude STRINTZ, M. Stéphane POUVIL, Mme Myriam VIX, Mme Eliane GASTEBOIS. M. Patrick BLANCHONG

**Absents excusés :** Mme Isabelle BATISTA, M. Nicolas STEPHAN qui donne procuration à M. Alfred INGWEILER.

M. le Maire salue les membres présents et procède aux remerciements suivants :

- Merci à la commission « fête » pour l'organisation du Carnaval des enfants, ainsi que pour la préparation de la salle et le service assuré à l'occasion de l'accueil des nouveaux arrivants et des récompensés du fleurissement 2016.

M. le Maire souhaite rajouter 1 point à l'ordre du jour :

- Adhésion à PEFC (certification de gestion durable des forêts)

**Prochaine séance du CM :**  
**le VENDREDI 28 avril 2017 à 19H30**

**2017.03.01 - Désignation du secrétaire de séance :**

M. Claude STRINTZ a été désigné secrétaire de séance.



**2017.03.02 - Approbation du compte-rendu de la séance du 27 janvier 2017 :**

Le compte-rendu du 27 janvier 2017 est approuvé à 13 voix pour et 1 abstention

M. Gilbert KUNTZ souhaite revenir sur le point n° 6 - RENOVATION CLOCHER concernant le « traitement du COQ » et la « bénédiction du COQ » :

- Traitement du COQ : M. Gilbert KUNTZ est étonné que le coq soit de couleur « or » car il lui semble qu'il a été question lors de la dernière réunion du CM de consulter le conseil presbytéral ce qui n'aurait pas été fait.

- Bénédiction du COQ : M. Gilbert KUNTZ signale que le compte-rendu mentionne « bénédiction du coq » or la religion protestante ne bénit pas les objets. M le Maire lui répond qu'il a échangé à ce sujet avec Madame la pasteur et que tout est rentré dans l'ordre. Il en profite pour signaler la réussite de la cérémonie œcuménique qui a eu lieu le 26 février.

**2017.03.03 - SALLE COMMUNALE :**

-A) Plan de financement M le Maire explique aux conseillers que vu les informations récentes relatives aux soutiens financiers potentiels, il lui faut présenter un nouveau plan de financement. Il propose le plan suivant. :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Salle communale	800 000 €	Emprunt CDC - fonds propres	642 700 €
Frais M.O.	120 000 €	Contrat de ruralité (FDIL)	80 000 €
Missions contrôles	15 000 €	DETR	254 000 €
Equipements	46 000 €	Autres subventions	4 300 €
		(réserve parlementaire)	
TOTAL	981 000 €	TOTAL	981 000 €

A l'unanimité, les membres présents valident le plan proposé et autorisent le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'obtention de financement connus ou à venir.



**MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE**

**-B) Permis de construire** : Lors de la réunion du 27/02/2017, le cabinet Heintz a présenté le dossier de dépôt de permis pour la construction de la salle communale à la commission ad hoc.

**M. le Maire demande l'autorisation à l'assemblée pour déposer ce permis**

**A l'unanimité, les conseillers municipaux donnent leur accord pour le dépôt de permis de construire pour la construction d'une salle communale.**

**-C) Mission contrôle** : M. le Maire présente un tableau comparatif des prestations et tarifs proposés par les sociétés qui ont répondu à l'appel de devis pour les missions «CONTROLES » et « SPS »

Après études et comparaisons c'est le cabinet QUALICONSULT qui propose le meilleur compromis tarif et prestations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

-dit que les crédits sont prévus au budget 2017

- autorise M. le Maire à signer le devis de la société QUALICONSULT pour les missions « contrôles » et « sps »

**2017.03.04 - Compte de gestion - compte administratif et affectation du résultat :**

M. le Maire explique et commente le compte administratif et le compte de gestion.

**A)Compte de Gestion** : Le compte de gestion proposé par Madame la Trésorière Principale de Saverne présentant les mêmes résultats tant qu'en recettes qu'en dépenses que le compte administratif de la commune,

**est approuvé et voté à l'unanimité des membres présents**



MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

**B)Compte Administratif** : Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Michèle PARISOT MULLER, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, après avoir pris connaissance des éléments du compte administratif 2016, a délibéré en l'absence du Maire Alfred INGWEILER, qui a quitté la salle durant cette délibération.

Après avoir délibéré, les membres présents,

- **approuvent** le compte administratif de l'exercice 2016 comme suit :

	Mandats émis	Titres émis	Résultat
<b>FONCTIONNEMENT</b>	371 300,43 €	476 892,10 €	105 591,67 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	178 782,43 €	519 027,54 €	340 245,11 €
<b>TOTAL</b>	550 082,86 €	995 919,64 €	<b>445 836,78 €</b>

**C) RESULTATS D'EXECUTION :**

Les résultats pour 2016 indiquent :

- un excédent de d'investissement de : **340 245.11 €**
- un excédent de fonctionnement de : **105 591.67 €**

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu les explications de M. le Maire sur le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2015	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-2 772,19 €		340 245,11 €	1 089 304,36 €	1 089 304,36 €	337 472,92 €
FONCT	201 971,72 € 2 412,98 €	57 940,19 €	105 591,67 €			252 036,18 €



Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat

Décide à l'unanimité des membres présents,

d'affecter la totalité de l'excédent du résultat de fonctionnement à la section investissement soit 252 036.18 €.

2017.03.05 - Budget prévisionnel 2017 :

M. Le Maire rappelle que les différentes lignes de dépenses et de recettes 2016 avaient été expliquées en détail et commentées lors du dernier Conseil Municipal.

Il souligne la baisse des dotations, la rareté des soutiens financiers qui perdurent maintenant depuis presque 3 ans.

Il indique que pour le fonctionnement les crédits et les dépenses proposés sont sensiblement les mêmes que ceux de l'exercice écoulé. Seules les ressources bois et les dépenses y afférentes vont évoluer à la baisse

Pour l'investissement, aucune opération d'envergure nouvelle est envisagée puisque la priorité est donnée aux projets en cours (salle communale, terrain d'entraînement chantier ONF, etc.).

Il remet des documents à chaque conseiller, les présente et les commente à l'assemblée,

et propose le budget ci-après



République Française  
Département du Bas-Rhin  
COMMUNE D'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

BUDGET ERNOLSHEIM

FONCTIONNEMENT			
dépenses		recettes	
CH 011 : Charges à caractère général générales (chauffage, ONF)	160 750,00	CH 70 : Produits des services domaines et ventes diverses	80 700,00
CH 012 : Charges de personnel	121 200,00	CH73 : Impôts et taxes ( 3 taxes - Comcom - Es - Atténuations Compensations)	224 600,00
CH 014 : Atténuation produits	11 000,00	CH 013 : Atténuations de charges (CIGAc ..)	500,00
CH 65 : Charges gestion courante (Elus - SDIS - RPI - Associations)	74 000,00	CH 74 : Dotation et participations (RPI - DGF - Taxes additionnelles)	98 800,00
CH 66 : Charges financières	19 900,00	CH 75 : Autres produits de gestion courante (Locations)	25 500,00
CH 67 : Charges exceptionnelles	4 262,00		
CH 68		CH 77 : Produits exceptionnels	1 000,00
CH042 : Amortissements			
L 022 : Imprévus	8 000,00		
CH 42		CH 42	
CH 43		CH 43	
AUTOFI 023	31 988,00	L 002 : Excédent	0,00
	431 100,00		431 100,00

INVESTISSEMENT			
dépenses		recettes	
L001 :		L001	337 472,92
		Affect. 1068 : Excédent fonctionnement	252 036,18
CH 16 EMPRUNTS	70 000,00	10222 FCTVA	20 000,00
CH 16 CAUTIONS	1 000,00	10222 TAXE D'AMENAGEMENT ET VERSEMENT POUR SOUS DENSITE	17 000,00
		1341 D.G.E.	
CH 20 : IMMOBILISATIONS INCORPOR	31 419,72	1641 Emprunts en Euros	450 000,00
CH 23 : IMMOBILISATIONS en COURS	1 168 144,64		
CH 21 : IMMOBILISATIONS CORPORE	180 032,74		
CH 27			
CH 204			
<b>Opérations</b>	<b>1 379 597,10</b>	<b>Subv. Affect.</b>	<b>359 100,00</b>
2111 : terrains	1 792,74 €	Sécurité participation ETAT	1 000,00
202 : Frais de réal. docu. d'urba. et nur	21 743,72 €	DETR pour salle et terrain de foot	210 000,00
2031 : Frais études, recherche & dévelo	9 676,00 €	FSIL (contrat de ruralité)	50 000,00
2128 : Autres agencements et aménagés	44 000,00 €	Réserve parlementaire (député) pour salle communale	4 300,00
21318 : Autres bâtiments publics	61 240,00 €	Réserve parlementaire (SENAT) pour clocher	3 400,00
2151 : Réseaux de voirie	66 000,00 €	Eglise protestante pour clocher (ESP)	8 000,00
2313 : Constructions	1 168 144,64 €	Région Grand EST pour clocher	16 000,00
2158 : Réseaux d'électrification	4 000,00 €	Affaires culturelles pour clocher (Région)	12 000,00
21312 : Bâtiments scolaires	3 000,00 €	Subvention CCRSM PLU 1/2 frais restants à charge	8 000,00
		ONF	40 000,00
		remplacement lampadaire par assurance	4 000,00
		panneaux ONF - remboursement par VINCI	2 400,00
RAR pour mémoire	1 089 304,36		
CH 40		CH 40 : amortissement	
CH 041		CH 41 : INC003 5681 € + salle communale 22923 € (2123 € de 2015 + 20 800 € en 2016)	
L 020 (dépenses imprévues)	17 000,00	AUTOFI 021	31 988,00
	1 467 597,10		1 467 597,10



Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité le budget primitif principal de l'exercice 2017 présenté.

**2017.03.06 - Affectation du produit de la chasse (cotisation C.A.A.A) :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'affecter, comme tous les ans, une partie du produit de la location du droit de la chasse, soit la somme de 3 080,00 € (trois mille quatre-vingt euros), au paiement partiel de la cotisation à la Caisse d'Assurance Accidents Agricole du Bas-Rhin.
- **DIT** qu'un mandat de 3 080,00 € sera émis en faveur de la Caisse d'Assurance Accidents Agricole du Bas-Rhin avant le 30 avril 2017.

**2017.03.07 - Adhésion PEFC (point rajouté) :**

M. le Maire souhaite renouveler l'adhésion de la commune à PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières), certification nécessaire pour la vente de bois.

et demande à l'assemblée l'accord de réitérer cette adhésion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que M. le Maire signe le contrat de renouvellement de l'adhésion au PEFC.

**2017.03.08 - Délégations du maire :**

- M. le Maire indique avoir signé un avenant avec l'ATIP en notre faveur en remplacement de l'ancien contrat SDAUE
- Le lampadaire rue de la Forêt va être remplacé, le devis a été accepté par Groupama
- L' AASP et l'ASSOCIATION des DONNEURS de SANG organiseront cette année les festivités du 14 juillet. Monsieur le Maire leur a rappelé les conditions
- Les membres de la commission « fêtes » ainsi que M. le Maire se sont déplacés



MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

- Les membres de la commission « fêtes » ainsi que M. le Maire se sont déplacés au Vaisseau pour recevoir le prix départemental d'encouragement pour le fleurissement
- M. le Maire a assisté à diverses assemblées générales : producteurs de fruits, APP de Ernolsheim/Neuwiller et APP Ernolsheim.
- Il informe l'assemblée que les travaux de terrassement pour le terrain d'entraînement vont débiter le 08 mars
- Commission « forêt » : M. Engel présentera le programme du plan de coupe à la commission « forêt ». le 22 mars à 18 h en mairie
- Commission « CCID » : la commission communale des impôts directs et indirects se réunira le 13 mars à 19 h en mairie.
- M. le Maire signale que la ballade nocturne prévue le 06 mars par le Pays de Saverne Plaine et Plateau n'aura sûrement pas lieu étant donné que les flyers ne sont pas arrivés.

2017.03.09 : Rapport des commissions :

Mme Michèle PARISOT MULLER rappelle :

- l'obtention du prix départemental d'encouragement pour le fleurissement 2016.
- la fête organisée en faveur des nouveaux arrivants et des récompensés du Fleurissement 2016.
- que des devis ont été réceptionnés pour des ralentisseurs prévus rue St Jean et des panneaux STOP pour la rue des Vergers. Les riverains seront consultés avant toute décision.
- les différentes réunions prévues pour la « journée citoyenne » et précise qu'il est important de se manifester si les personnes souhaitent participer, afin de pouvoir organiser la journée.
- la conférence du 10 mars sur le fleurissement, et invite le conseil municipal à participer à cette soirée.
- la conférence de M. Ring du 24 mars, sous l'égide de la bibliothèque, sur le thème « ancienne forêt indivise des 4 communes St Jean/Steinbourg/Dossenheim/Ernolsheim
- le nettoyage de printemps le 18 mars.
- l'action autour des ardoises de l'église encore à préciser



**2017.03.10 - Divers :**

- Mme Eliane GASTEBOIS souligne qu'en sortant du village (en direction de Dossenheim et de Monswiller), il n'y a pas de « piste cyclable » ou « accotement de sécurité » pour circuler.
- Mme Sonia FROHN demande des précisions sur un refus d'accès au bus opéré récemment à l'encontre d'une élève.
  
- M. Richard ROBERT signale qu'à l'entrée d'Ernolsheim (en venant de Monswiller), le revêtement a été refait et qu'il est en très mauvais état.
  
- M. le Maire adresse ses remerciements à M. Jacky KUNTZ qui a prêté main forte à l'ouvrier communal pour ramasser les branchages dans le fossé à côté du terrain de football.
  
- M. Gilbert KUNTZ demande des précisions sur la situation des chauves-souris, de l'éclairage et sur le paratonnerre suite à la réfection du clocher. M. François SCHNELL lui apporte les réponses.  
Il signale aussi l'état du « lang waÛe ». M le Maire, également Président de l'Association foncière lui indique être au courant et relève que de nombreux automobilistes y circulent malgré l'interdiction.

Avant que la séance ne fût close, un point sur les disponibilités de chaque conseiller pour les élections à venir a été fait.

La séance a été close à 22h50

**Le secrétaire de séance :** M. Claude STRINTZ

**Les membres du conseil :**

Mme Michèle PARISOT épouse MULLER

M. Jacky KUNTZ



République Française  
Département du Bas-Rhin

**MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE**

**M. François SCHNELL**

**Mme Francine BOUTY**

**M. Richard ROBERT**

**M. Gilbert KUNTZ**

**Mme Sonia FROHN**

**M. Stéphane POUVIL**

**Mme Myriam VIX**

**M. Nicolas STEPHAN qui donne procuration à M. Alfred INGWEILER**

**Mme Eliane GASTEBOIS**

**M. Patrick BLANCHONG**

**Le Maire :  
Alfred INGWEILER**